



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze et le 09 Avril,

Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Adjoint au Maire de la Commune de Morne-À-L'eau

Etaient présents (28) : Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.

Excusés (01) : Monsieur Jean-Claude LOMBION

Etaient absents (04) : Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération N° 03-12-2015 Création d'emplois

Suite aux avis émis par la Commission Administrative Paritaire (CAP) relatifs aux fiches de notation des années 2011, 2012, 2013, il convient que le Conseil Municipal procède à la création d'emplois.

Ces créations d'emplois permettront l'avancement de grade des agents ayant reçu un avis favorable.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer les emplois correspondants aux grades suivants :

- 4 emplois d'Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe
- 2 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
- 18 emplois Adjoints Technique Principal de 2^{ème} classe
- 2 emplois d'ATSEM – 7 emplois ATSEM Principal de 1^{ère} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : De procéder à la création des emplois correspondants au tableau des effectifs de la Commune de Morne-à-L'Eau.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette affaire.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 14 Avril 2015*

Philipson FRANCOIS Le Maire,

1^{er} Adjoint au Maire

Jean-Claude LOMBION



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 14 Avril 2015

Formalités de publicité

Effectuées le.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre